

notaire assistant / notaire salarié

Par **julliiee**, le **19/08/2020** à **17:52**

Bonjour à tous,

J'intègre cette année un M2 en droit notarial avant de poursuivre ma formation de 2 ans de stage au sein de l'INFN. Ma question concerne cependant l'activité professionnelle en tant que telle; certains d'entre vous sauraient-ils à l'issue de combien d'années, un diplômé du DSN peut-il prétendre au statut de notaire salarié (qui met donc fin au statut de notaire assistant) ?

merci pour vos réponse !